

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > DOCTORAT > SOUTENANCES > SOUTENANCES À VENIR

Gwenelle Pelard soutiendra sa thèse "L'introduction des familles de fait dans le droit de la famille" dirigée par Claire Neirinck (IDP)

5 DÉCEMBRE 2016

à 14h00
Arsenal
Salle des Thèses

Intitulé de la thèse : L'introduction des familles de fait dans le droit de la famille.

Gwenelle Pelard soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés "L'introduction des familles de fait dans le droit de la famille".

Les familles de fait ont considérablement augmenté ces dernières années. Ce phénomène s'explique par l'évolution des mœurs, directement ou indirectement associée à la montée en puissance de l'individualisme et à la maîtrise de la procréation. Le phénomène de multiplication de ces familles a donné lieu à des revendications de plus en plus nombreuses au fil des années qui ont ébranlé les principes fondateurs du mariage. Les récentes réformes en droit de la famille ont marqué le passage d'un couple potentiellement procréateur à un couple ayant des relations sexuelles. Ce passage a remis en cause les règles relatives à la filiation mais aussi celles liées à l'ordre social. L'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe a établi un nouveau mariage, reposant essentiellement sur un rapport affectif. Derrière la question du mariage se cache le problème d'accès à l'enfant.

Composition du jury :

- Mme [Claire Neirinck Université Toulouse 1 Capitole](#)
- Mme Virginie Larribau-Terneyre [Université de Pau et des pays de l'Adour](#)
- M. Jean-Jacques Lemouland [Université de Pau et des pays de l'Adour](#)
- Mme [Solange Mirabail Université Toulouse 1 Capitole](#)